“Call of Duty” devant les tribunaux pour “atteinte à l’honneur” d’un chef de guerre angolais

03/02/2016 à 8h24

Les enfants de l’ex-chef rebelle angolais Savimbi ont assigné en justice l’éditeur du jeu vidéo à succès “Call of Duty”.

Un jeu vidéo peut-il porter “atteinte à l’honneur” d’une personne ? La justice française examine mercredi le recours de la famille de l’ancien chef rebelle angolais Jonas Savimbi, qui estime que le jeu à succès Call of Duty représente leur père en “brute barbare”.

Le choc. “Le voir tuer des gens, couper le bras de quelqu’un… Ça ne correspond pas à papa”: lorsque Cheya Savimbi, 42 ans, découvre par hasard le visage de son père dans l’opus Black Ops II, sorti en 2012, c’est le “choc”. Leurs réclamations restées vaines, trois des enfants Savimbi, dont Cheya, ont alors assigné en diffamation la branche française basée à Levallois-Perret d’Activision Blizzard, éditeur américain de ce jeu de guerre, souvent décrié pour sa violence.

Un seigneur de guerre controversé. Devant le juge civil du tribunal de Nanterre, les enfants Savimbi vont demander le retrait de la version du jeu incriminée et un million d’euros de dommages et intérêts. Mais “la question n’est pas l’argent”, jure Cheya Savimbi : “Il s’agit de réhabiliter la mémoire et l’image” de son père.

Seigneur de guerre aussi charismatique que controversé, Jonas Savimbi, surnommé “Le Coq noir”, a dirigé d’une main de fer

les rebelles de l’Union nationale pour l’indépendance totale de l’Angola (Unita) lors du conflit contre le colonisateur portugais puis lors de la guerre civile qui a déchiré le pays à partir de 1975.

(…) Europe 1